

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5240**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Muséographe - Médiateur du patrimoine (Ecole du Louvre)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole du Louvre	Directeur de l'Ecole du Louvre

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342v Restauration des oeuvres d'art

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les principales activités du muséographe - médiateur du patrimoine sont les suivantes : 1 - CONSERVATION RESTAURATION : enrichissement du patrimoine, inventaires des collections patrimoniales, gestion matérielle et conservation des collections, gestion informatique des collections (catalogage)

2 - MEDIATION CULTURELLE: communication d'évènements culturels, conception de multimédias, programmation culturelle et éducative, conception de documents d'accompagnement de visites, production d'expositions temporaires.

3 - MARCHE DE L'ART: commerce de l'art, inventaire des biens, rédaction de catalogue de ventes, estimation de ventes aux enchères

4 - DOCUMENTATION- BIBLIOTHEQUE: acquisition, recensement, conservation et diffusion de tous les supports de communication; recherche documentaires et iconographiques, élaboration de bases de données, inventaire et classement d'archives

5 - EDITION : rédaction d'ouvrages d'art.

6 - ENSEIGNEMENT d'histoire de l'art

Capacités ou compétences attestées : Compétence de veille sur l'état des collections patrimoniales.

Aptitude à se repérer dans la chronologie et la géographie du patrimoine.

Connaissance approfondie en histoire de l'art et en archéologie

Connaissance approfondie des réseaux du patrimoine et des ressources muséales.

Compétence de stratégie culturelle et de conceptions de produits culturels.

Connaissances d'utilisation des nouvelles technologies.

Aptitude à la négociation.

Maîtrise des techniques de recherches documentaires et iconographiques.

Aptitude à l'analyse, développement du sens de l'observation et jugement artistique.

Aptitude au commentaires d'images.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Patrimoine, conservation , Médiation culturelle

Marché de l'art

Documentation et bibliothèque

Edition

Enseignement

conservateurs , attachés , assistants de conservation, régisseurs d'oeuvres et restaurateurs animation , attaché culturel, chargé de communication et/ou mécénat, conférencier , guide interprète, consultant en ingénierie culturelle, muséologue , commissaire d'expositions , responsables des publics

conseiller en gestion du patrimoine

conservateurs des bibliothèques, documentalistes, clerks d'études, commissaire priseurs

Antiquaire, galeriste

critiques d'art, directeur éditorial, iconographe, journaliste d'art.

enseignant - chercheur, chercheur archéologue , chercheurs historien d'art

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

D1201 : Achat vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion

E1103 : Communication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après une formation théorique d'histoire de l'art acquise au cours d'un premier cycle d'enseignement supérieur (3 ans d'études supérieures à l'Ecole du Louvre ou en université) , le diplôme de muséologie offre une formation complète à toutes les dimensions de la muséologie dans son application aux objets des musées et au patrimoine. Un premier semestre est consacré aux fondamentaux:histoire des collections, des musées et du patrimoine; administration , gestion et économie du patrimoine, principes de conservation-restauration, introduction à la médiation des publics.

Un deuxième semestre offre deux choix optionnels : filière objets (traitement et préservation des collections), filière médiation (axé sur les questions des publics et de stratégies culturelles).

un enseignement de langues étrangères à fort coefficient complète cet enseignement .

Organisé sous forme de cours magistraux et de séminaires, cet enseignement est validé sous forme d'examens écrits, de contrôle continu, de rédaction et soutenance d'un mémoire d'études.

Un jury composé d'enseignants professionnels de musée et d'universitaires valident le diplôme.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		jury composé d'enseignants (professionnels de musée) et enseignants-chercheurs (universités)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Au minimum, le jury présidé par le directeur de l'école ou son représentant (directrice des études) est constitué de deux enseignants de l'Ecole représentant les deux cycles , et de deux représentants de la profession (employeur et salarié).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret no 2004-607 du 21 juin 2004 étendant au ministère chargé de la culture les disposition du décret no 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article L. 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.

Références autres :

Arrêté du 23 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Diplôme d'études supérieures de l'Ecole du Louvre.

Arrêté du 25 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 200 titres sont délivrés chaque année.

Autres sources d'information :

<http://www.ecoledulouvre.fr>

Lieu(x) de certification :

ECOLE DU LOUVRE Palais du Louvre Porte Jaujard
75038 Paris Cedex 01

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : Diplôme d'études supérieures de l'Ecole du Louvre (Arrêté du 23 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994)

Certification précédente : Diplôme d'études supérieures de l'Ecole du Louvre (fiche incomplète)